# CARRIÈRE : CLASSE EXCEPTIONNELLE

Pour absorber le retard pris dans la mise en place de la classe exceptionnelle, il y aura DEUX campagnes pour l'accès à la classe exceptionnelle cette année : l'une au titre de 2017 avec des promotions rétro-actives au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et l'autre au titre de 2018 à effet au 1<sup>er</sup> septembre 2018.

La revalorisation des carrières et des salaires est une préoccupation essentielle du SNES-FSU depuis des années. Les actions qu'il a menées avec les personnels ont trouvé de premiers résultats dans le cadre des discussions « Parcours professionnels carrières et rémunérations » (PPCR) qui se sont déroulées en 2016. Ont été alors obtenus une augmentation générale des rémunérations des fonctionnaires, un dégel de la valeur du point d'indice, une amélioration des déroulements de carrière, le parcours de la carrière sur au moins deux grades et la création d'un débouché de carrière au-delà de la hors-classe actuelle : la classe exceptionnelle. Même s'il ne constitue pas un rattrapage des pertes subies depuis le début des années 2000, l'ensemble de ces mesures permet une translation vers le haut des carrières.

Dès son arrivée au pouvoir, le nouveau gouvernement a imposé un sévère tour de vis sur les rémunérations des fonctionnaires : retour du gel de la valeur du point d'indice, report d'un an des mesures PPCR prises à partir de 2018, augmentation du taux de CSG sans compensation intégrale...

Toutefois, ces mesures inacceptables ne concernent pas la mise en place de la classe exceptionnelle ni sa montée en charge sur les prochaines années.

### 1<sup>ère</sup> CAMPAGNE AU TITRE DE 2017

La première campagne d'accès à la classe exceptionnelle est en cours. La phase de candidature est achevée et les premières CAPA sont programmées : dans l'académie de Versailles elles devraient se tenir le 16 février pour les agrégés, le 20 mars pour les certifiés, et fin mars pour les Psy-EN et les CPE.

N.B. Ces CAPA examineront la première campagne de promotion rétroactive à la classe exceptionnelle au 1<sup>er</sup> septembre 2017.

Consultez régulièrement notre site : nous vous y communiquerons les dates précises dès qu'elles nous seront connues ainsi que le compte-rendu des CAPA.

### 2<sup>èME</sup> CAMPAGNE AU TITRE DE 2018

Une deuxième campagne aura lieu pour des promotions au 1er septembre 2018.

Pour les collègues promouvables au titre du premier vivier (pour voir les conditions d'éligibilité, consultez notre article (<a href="http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article4405">http://www.versailles.snes.edu/spip.php?article4405</a>) la période de candidature devrait être ouverte entre le 26 mars et le 16 avril et les CAPA se dérouleront en fin d'année scolaire.

Consultez régulièrement notre site : nous vous y communiquerons les dates précises dès qu'elles nous seront connues.

Dans les CAPA, les élus du SNES-FSU agiront pour que tous les personnels puissent accéder à la classe exceptionnelle avant leur départ en retraite.

Pour être efficacement défendus, n'hésitez pas à utiliser la fiche syndicale disponible sur notre site.

#### ACTUALITÉ: REPORT DE LA CAPA D'AVANCEMENT DES CERTIFIÉS

La CAPA d'avancement d'échelon des certifiés initialement prévue le 31 janvier 2018 n'a pas pu se tenir et est reportée sine die.

En effet, les élus du SNES-FSU ont mis en évidence les **disparités inacceptables selon les disciplines** pour l'avancement accéléré aux 7<sup>ème</sup> et 9<sup>ème</sup> échelons (pour tous les autres échelons, l'avancement est désormais automatique et déconnecté de l'évaluation).

Ainsi, alors que l'avancement accéléré doit concerner 30% des promouvables, seuls 12% des enseignants de technologie en bénéficiaient pour l'accès au 7ème échelon, 14% de ceux de lettres classiques pour le 9ème...

Les élus SNES-FSU ont dénoncé ce traitement particulièrement injuste qui pénalise des collègues en raison de pratiques différentes de notation des IPR et ont rappelé la revendication du SNES-FSU d'un avancement au rythme unique le plus favorable pour tous les échelons.

L'administration a reconnu le déséquilibre flagrant entre les disciplines et doit reconsidérer la répartition de la bonification d'avancement.

Nous vous tiendrons informés de l'évolution de ce dossier : consultez régulièrement notre site.

# **ACTUALITÉS**

### Rentrée 2018 à Versailles : un tour de passe-passe

+206 ETP pour l'académie de Versailles.

Le chiffre claque et dans un contexte de redéploiement national, il laisse l'image d'une académie bien dotée en emplois dans le second degré. Mais pour apprécier à sa juste valeur ce chiffre, il convient de le comparer d'une part à l'évolution du nombre d'élèves, d'autre part aux évolutions de ces dernières années. Près de **5220 élèves supplémentaires** sont attendus dans les collèges et lycées de l'académie à la rentrée 2018, ce qui fait une augmentation proche de celle de la rentrée 2017. Mais l'académie avait été dotée de 560 emplois supplémentaires, soit une augmentation 2 fois plus importante que celle de la rentrée 2018.

=> La faiblesse de la dotation rapportée à l'évolution des effectifs laisse présager une nouvelle dégradation des conditions d'enseignement, notamment une augmentation des effectifs dans les classes.

Dans les départements, on observe la même tendance.

Vous trouverez sur notre site les analyses par département : www.snes.edu / Rubrique « Lycée collège rentrée »

Pour les établissements qui dénoncent les conditions de préparation de la rentrée 2018 (motion au CA, demande d'audience, grève, rassemblement...), contactez votre section départementale (S2) qui vous aidera à mener votre action et la relaiera auprès de la DSDEN.



<u>Contacts</u>: snes78@versailles.snes.edu - snes91@versailles.snes.edu - snes92@versailles.snes.edu - snes95@versailles.snes.edu

# Réforme du lycée

Le rapport Mathiot contient des propositions dangereuses pour nos élèves et nos métiers : éclatement du groupe classe, annualisation, lycée modulaire... Face aux nombreuses réactions assez vives, JM Blanquer a pris ses distances avec ce rapport, mais le fond de la réforme reste le même : derrière des arguments pédagogiques, il s'agit bien d'inscrire la réforme dans la perspective de l'objectif présidentiel de suppression annoncée de 120 000 postes de fonctionnaires, en construisant un lycée plus inégalitaire que l'actuel!

=> Le SNES-FSU a des projets pour le lycée, il est nécessaire de faire entendre notre voix pour faire valoir nos exigences d'un bac et d'un lycée ambitieux, respectueux de nos métiers et de nos qualifications.

Décryptage du rapport Mathiot, conséquences pour les collègues en collège, conséquences disciplines par disciplines... consultez notre site.

### ParcourSup Non à la sélection!

« LYCÉE DES POSSIBLES » ET « PARCOURSUP »
Sauras-tu trouver le bon « PARCOURS » ?



Le SNES-FSU ne pouvait se satisfaire de l'insupportable recours au tirage au sort dans APB.

## Des solutions existent!

Le gouvernement a, de son côté, renoncé au nécessaire investissement dans l'enseignement supérieur pour instaurer un système opaque, qui prend les élèves de court

en modifiant les règles d'accès en cours d'année, et qui dénature la dimension pédagogique de nos métiers, en faisant des professeurs les censeurs des projets des élèves.

Les dernières informations (place du privé...), l'appel du SNES-FSU aux enseignants (ne pas barrer la route des filières universitaires non sélectives aux élèves), les tracts... <u>consultez notre site</u>.

Après le 1<sup>er</sup>, le 6 et le 14 février, rendez-vous en mars pour la suite des actions !